

Le 17 novembre 2011

Améliorations de la BDNI version 2.4.2 - Correction

Veillez noter que le montant de la CSF indiqué dans le courriel envoyé le vendredi 11 novembre 2011 en regard avec l'implémentation de la version 2.4.2 de la BDNI est erroné. Le montant de la CSF prélevé automatiquement dans la BDNI au 31 décembre 2011 sera de \$313.29 et non de \$257.47.